



PRIX DE THESE D'UNIVERSITE ATTRIBUE PAR L'ACADEMIE VETERINAIRE DE FRANCE

Le Prix de thèse d'Université de l'Académie Vétérinaire de France (AVF) est destiné à récompenser un travail doctoral de recherche.

Il donne lieu à l'attribution du titre de "Lauréat de l'Académie vétérinaire de France".

Il est doté par Boehringer-Ingelheim à hauteur de 3000 euros.

Le prix sera décerné, en présence d'un académicien de l'AVF et d'un représentant de Boehringer-Ingelheim.

- lors de la séance "des Lauréats" de l'AVF, en présence du Directeur de la thèse récompensée,
- et lors de la remise des diplômes dans l'Ecole Nationale Vétérinaire (ENV) française dont le lauréat est diplômé à l'issue de sa formation initiale.

Conditions d'éligibilité

- Etre diplômés, au terme d'une formation initiale, d'une des quatre ENV françaises.
- Avoir ensuite réalisé une thèse dans un organisme de recherche, un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou une entreprise, avec une inscription dans une Ecole Doctorale française.
- Avoir moins de 40 ans à la date du 31 décembre précédant l'année de la candidature.
- Avoir soutenu une thèse depuis moins de 3 ans à la date du 31 décembre précédant l'année de la candidature.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2022

Adresser les candidatures par courriel à :

equaguere@mailafvac.com et pierre.sai@sfr.fr

Les dossiers de candidatures doivent comporter quatre éléments :

- un exemplaire de la thèse soutenue (format pdf),
- un exemplaire supplémentaire du résumé de la thèse (format pdf),
- un curriculum vitae du candidat (format pdf),
- une lettre de candidature (un recto simple) datée et signée (format pdf).